

GOVERNEMENT GENERAL
DU CONGO BELGE

N° 1694 /A.E.-DEV.-

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°
du 19

3 ANNEXE

OBJET :

Contrôle des Devises.-

Leopoldville, le 24 juillet 1946.-

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe pour votre information un exemplaire de l'avis au Public n° 209 des A.E./IMPORTATIONS, de la circulaire n° 2196 de Contretax et du papillon à fixer sur les demandes de devises.-

En ce qui concerne les textiles, il est inutile de laisser suivre sur la Commission des Devises à Leopoldville, les demandes de licences qui ne répondent pas aux conditions requises.-

Le Chef du Service des
Affaires Economiques,
H.A.A. CORNELLIS,



Monsieur le Chef du Service Provincial
des Affaires Economiques de et à

USUMBURA.-